

NO13



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Vingt Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
16 JANVIER 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
16 JANVIER 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 15
VOTANTS : 17**

Excusés :

- M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : 6ÈME
MARCHÉ DES
PRODUCTEURS DE
PAYS LE 23 MAI
2025.**

Une convention est signée entre la Chambre d'Agriculture de l'Allier et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour organiser un Marché des Producteurs de Pays à Lapalisse (6ème édition) le vendredi 23 mai 2025.

Pour la bonne organisation de de cette manifestation, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'emplacement qui est prévu Place du Général Leclerc de 18h à minuit avec une possibilité de repli en cas de mauvais temps, salle de La Grenette.

Il s'agit de promouvoir les producteurs locaux, de permettre aux personnes de déambuler dans le marché, et de faire leurs achats sur les différents stands afin de se restaurer dans l'espace aménagé à cet effet.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

.../...

- d'accepter que le marché de producteurs puisse se dérouler sur la Place du Général Leclerc avec une possibilité de repli en cas de mauvais temps, salle de La Grenette ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations et documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 JAN. 2025

Publié ou Notifié

le :

21 JAN. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

